

# Comité de l'ABRC sur l'accroissement de la capacité – mandat Révisé et adopté en septembre 2020

## Introduction

L'effectif des bibliothèques de recherche, tout comme leurs installations physiques, leurs collections et leurs services, doit évoluer afin de suivre le rythme des changements au chapitre de l'éducation et de la recherche que provoquent les technologies numériques et les facteurs socioéconomiques. L'ABRC représente et soutient fortement les nouveaux rôles des bibliothèques de recherche, tels que déterminés par ses membres.

Les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC énoncent ce qui suit :

*À mesure que les changements en matière de recherche, d'enseignement et d'apprentissage continuent de s'accélérer, les universités canadiennes requièrent une plus grande expertise de la part de leurs bibliothèques de recherche. L'ABRC favorise le développement de l'expertise et de la capacité pour des rôles nouveaux et émergents.*

## Mandat et rôle

Le Comité sur l'accroissement de la capacité vise l'atteinte de l'objectif stratégique « **Accroître la capacité** » de l'ABRC. Les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC au titre de cet objectif énoncent que l'ABRC sera responsable de ce qui suit :

- Soutenir le leadership et le développement de la main-d'œuvre à travers le large éventail de compétences nécessaires au succès des bibliothèques de recherche contemporaines.
- Encourager la recherche dans les domaines stratégiques qui concernent l'ABRC.
- Faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans les bibliothèques de recherche.
- Renforcer le soutien des bibliothèques de recherche dans les démarches de réconciliation, d'indigénisation et de décolonisation pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Le Comité sur l'accroissement de la capacité élabore les priorités et les activités de l'ABRC afin de promouvoir efficacement le rôle et les efforts de l'ABRC dans ces secteurs et de s'assurer que les membres de l'ABRC peuvent appuyer le perfectionnement et la croissance des employés.

Au-delà de l'accroissement de la capacité de l'effectif, le Comité examinera également les questions relatives à la capacité financière, technique et physique lorsqu'elles sont considérées comme étant dignes de l'attention ou de la collaboration des membres de l'ABRC à l'échelle nationale.

## Fonctions

Le Comité sur l'accroissement de la capacité sera responsable de ce qui suit :

- Faire progresser les orientations stratégiques mentionnées ci-dessus.
- Établir de nouvelles collaborations entre les bibliothèques et d'autres organismes de recherche qui permettront d'accroître la capacité dans les bibliothèques de l'ABRC.
- Cerner les compétences pour assurer des rôles nouveaux et émergents afin d'appuyer les besoins en matière de recherche, d'enseignement et d'apprentissage.
- Élaborer des stratégies et des programmes qui favoriseront le perfectionnement de nouvelles compétences.
- Mettre sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif.
- Se conformer aux lignes directrices sur les comités de l'ABRC.
- Aider les membres à aborder les enjeux liés à la gestion des ressources au moyen d'approches pragmatiques, favorisant ainsi le leadership et fournissant une tribune où l'on peut mettre en commun les pratiques exemplaires.
- Le Comité fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

## **Membres**

Le Comité comptera habituellement de quatre à huit directeurs de bibliothèque de l'ABRC. Le président et le directeur général sont membres d'office du Comité. Habituellement, au moins un membre du Comité est aussi membre du Conseil. La sélection d'un président ou d'une présidente du comité, telle que recommandée par les membres du comité, sera approuvée par le Conseil d'administration et la nomination sera pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé à la discrétion du comité.

## **Sous-comités et groupes de travail**

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les présidents et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.

Ce comité a été mis sur pied en janvier 2016